

Règlement du concours d'idées à la création d'entreprises

Article 1 : Objet

La Communauté d'Agglomération d'Épinal souhaite lancer un nouveau concours d'idées à la création d'entreprise, afin de sensibiliser les habitants à la thématique entrepreneuriale et identifier des leviers de développement économique et social dans les territoires et les quartiers prioritaires.

Ce concours d'idées a donc vocation à :

- Sensibiliser les gens à la création d'entreprise,
- Détecter des idées potentiellement transformables en projet de création d'entreprise,
- Soutenir des initiatives individuelles ou collectives aptes à s'intégrer dans le tissu économique local.

Article 2 : Éligibilité des candidats

Le concours d'idées s'adresse à toutes les personnes âgées au minimum de seize ans, résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, qui ont la volonté de faire connaître leur idée, et qui **n'ont pas encore immatriculé leur activité** à la date de clôture du concours d'idée soit **le 15 octobre 2026**.

Le concours offre la possibilité de participer de manière individuelle ou en équipe.

Dans le cas où l'idée serait présentée en équipe, le jury n'attribue qu'une récompense par équipe.

Le concours s'ouvre également aux personnes morales poursuivant un but non lucratif (ex : associations...).

Toutefois, les personnes morales ne concourent que dans la catégorie « prix du jury ».

Le nombre d'inscription par candidat est limité à 1.

Un même candidat ne peut s'inscrire plusieurs fois au concours.

Seul le jury est souverain pour apprécier la catégorie dans laquelle il souhaite récompenser le candidat.

Le jury statuera uniquement sur les bulletins de participation rédigés de façon lisible, en langue française, et entièrement complétés.

Tout formulaire qui présentera des caractères illisibles, incomplets, portant des indications fausses d'identité ou d'adresse sera disqualifié.

Les participants âgés de moins de 18 ans se verront dans l'obligation de faire signer leur bulletin de participation par leur représentant légal (père, mère ou tuteur légal).

Article 3 : Récompenses attribuées aux lauréats

A travers ce concours, la Communauté d'Agglomération s'attache à récompenser les candidats à travers quatre catégories :

- Jeunes de moins de 29 ans
- Femmes
- Innovation et reconversion
- « Catégorie jury »

8 prix de 1000 euros sont en jeu, dont 4 réservés aux habitants des territoires de la Politique de la Ville¹.

Les lauréats recevront une aide de 1000 € ainsi qu'un accompagnement personnalisé gratuit auprès des acteurs de la Fabrique à Entreprendre.

Le jury se réserve le droit de modifier unilatéralement les modalités d'attribution des récompenses sans que cela fasse l'objet de contestation possible.

Article 4 : Modalités de participation

Le dossier de candidature comprend :

- Une fiche de motivation permettant au jury d'analyser le profil du porteur.
- Une fiche de présentation de l'idée sous forme de business model canvas.

Article 5 : Composition du jury

Le jury de sélection sera composé à la discrétion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Article 6 : Critères de sélection

Le jury retiendra comme critères principaux d'analyse de l'idée :

- Le caractère novateur de l'idée.
- La capacité de l'idée à s'insérer dans le tissu économique local ou à faire émerger un nouveau secteur d'activité sur le territoire.
- Le caractère réaliste de l'idée.
- La capacité de l'idée à améliorer le cadre de vie des habitants.

Article 7 : Responsabilités des organisateurs

La Communauté d'Agglomération d'Epinal ou ses services s'engagent à faire un bon usage des coordonnées de tous les candidats qui leur seront communiquées.

Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Liberté" du 06 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée, chaque candidat a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant.

Article 8 : Responsabilités des candidats

¹ Liste des rues concernées en annexe

Dans le cadre du présent concours, chaque candidat accepte d'être sollicité par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, ses services ou par les médias pour présenter leur idée.

Les candidats acceptent que leur image soit utilisée dans le cadre de la couverture de cet événement par les médias (journaux, télévision, radio...).

Tout candidat qui se verrait être lauréat d'un prix attribué par le jury, s'engage à être présent le jour de la remise des prix sous peine d'annulation de la récompense.

Article 9 : Litiges

Conformément aux dispositions de la loi « sur modernisation de l'économie du 4 août 2008 » et des dispositions du code de la propriété intellectuelle portant sur la protection d'une idée, dans le cas où le candidat se refuserait à faire appliquer son idée, la Communauté d'Agglomération d'Epinal ou ses services se réservent le droit de faire usage de toute idée qui leur serait soumise dans le cadre du présent concours.

La Communauté d'Agglomération d'Epinal se décharge de toute responsabilité concernant le vol ou la perte de dossiers d'inscription lors de leurs dépôts. Il appartient à chaque candidat de s'assurer du bon acheminement de son dossier d'inscription lors de son dépôt vers le site internet de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Article 10 : Date de candidature

Le concours d'idées est ouvert sur la **période du 15 juillet au 15 octobre 2026**.

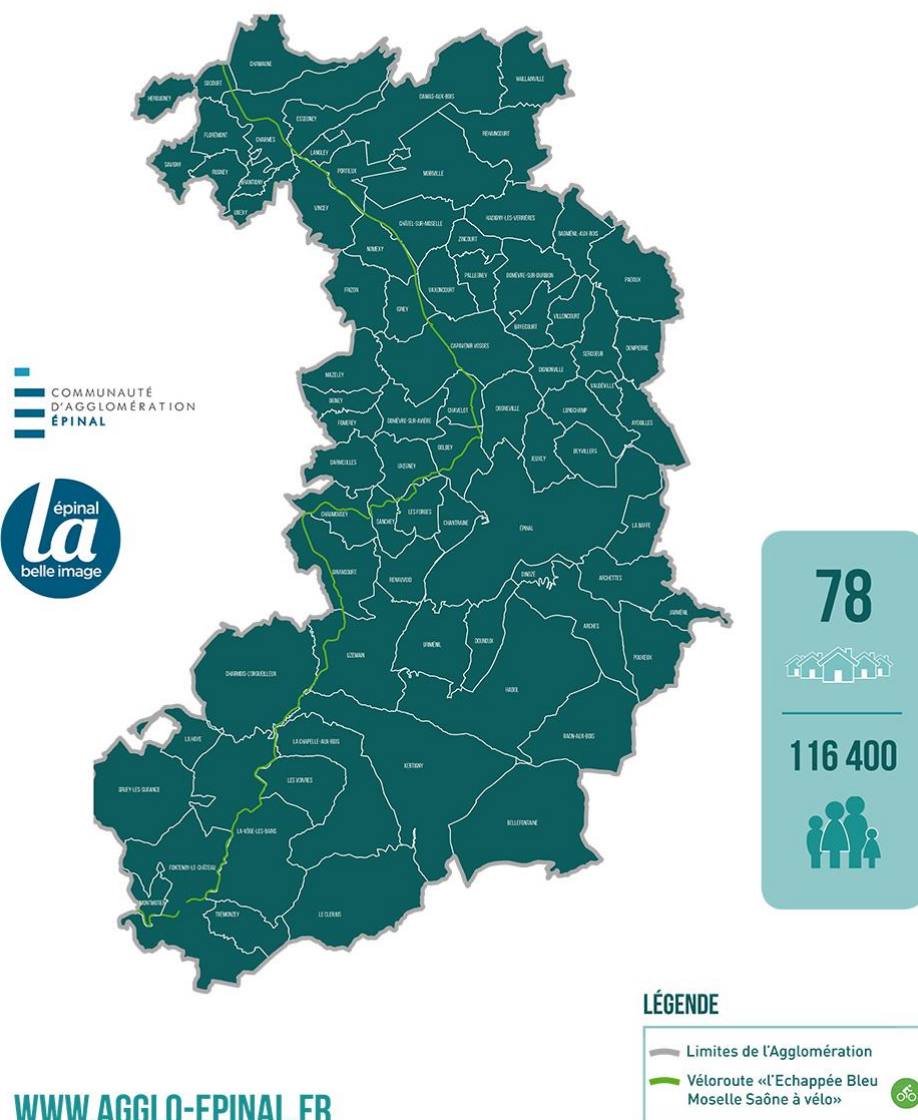
Les candidats retenus dans le cadre du présent concours se verront informer de leur sélection au cours du dernier trimestre 2026.

L'inscription au concours se fera par retour du dossier et du business plan canvas complétés avant le 15 octobre 2026 à minuit à l'adresse suivante : gaetan.delangle@agglo-epinal.fr

Avec le soutien financier de :



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL



Liste des communes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Arches / Archettes / Aydoilles / Badménil-aux-Bois / Bayecourt / Bellefontaine / Brantigny / Chamagne / Chantraine / Charmes / Charmois-l'Orgueilleux / Châtel-sur-Moselle / Chaumousey / Chavelot / Damas-aux-Bois / Darnieulles / Deyvillers / Dignonville / Dinozé / Dogneville / Domèvre-sur-Avière / Domèvre-sur-Durbion / Dompierre / Dounoux / Épinal / Essegney / Florémont / Fomerey / Fontenoy-le-Château / Frizon / Gigney / Girancourt / Golbey / Gruey-lès-Surance / Hadigny-les-Verrières / Hadol / Haillainville / Hergugney / Igney / Jarménil / Jeuxey / La Baffe / La Chapelle-aux-Bois / La Haye / La Vôge-les-Bains / Langley / Le Clerjus / Les Forges / Les Voivres / Longchamp / Mazeley / Montmotier / Moriville / Nomexy / Padoux / Pallegney / Portieux / Pouxieux / Raon-aux-Bois / Rehaincourt / Renauvoid / Rugney / Sanchey / Savigny / Sercoeur / Socourt / Thaon-les-Vosges / Trémonzey / Ubexy / Uriménil / Uxegney / Uzemain / Vaudéville / Vaxoncourt / Villoncourt / Vincey / Xertigny / Zincourt

Liste des rues des quartiers politique de la ville (site <https://sig.ville.gouv.fr/> faisant foi)

Quartier Haut du Gras à Golbey

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| ✓ Rue des Aéroliers | ✓ Rue des Chênes |
| ✓ Rue des Aulnes | ✓ Rue des Cigognes |
| ✓ Rue de la convivialité | ✓ Rue des Coteaux |
| ✓ Rue des 3 Fleurs | ✓ Rue des Ecoles |
| ✓ Rue des Bleuets | ✓ Rue de l'Étang |
| ✓ Rue des Bosquets | ✓ Rue de la Forêt |
| ✓ Rue des Bruyères | ✓ Rue des Fougères |
| ✓ Rue des Charmes | ✓ Rue des Genêts |
| ✓ Rue des Jasmins | ✓ Rue du Hameau de la Forêt |
| ✓ Rue des Myosotis | ✓ Rue des Violettes |
| ✓ Rue des Ormes | ✓ Rue du Gui |
| ✓ Rue des Pâquerettes | ✓ Rue du Muguet |
| ✓ Rue des Pensées | ✓ Rue Jean Jacques Rousseau |
| ✓ Rue des Pins | ✓ Rue Louis Blériot |
| ✓ Rue des Primevères | ✓ Rue René Fonck |
| ✓ Rue des Thuyas | ✓ Rue du Vallon |
| ✓ Rue des Tulipes | ✓ Rue du Versant |

Quartier de la Justice à Epinal

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| ✓ Rue du Parc | ✓ Rue du Rond Champ |
| ✓ Avenue du Président Kennedy | ✓ Avenue des Villes de France |
| ✓ Rue André Argant et Villes Jumelées | ✓ Avenue des Provinces |
| ✓ Place d'Avrinsart | ✓ Rue des Pâquerettes |
| ✓ Avenue de Beau Site | ✓ Allée des Jonquilles |

- ✓ Rue du Clair Matin
- ✓ Rue des Pervenches
- ✓ Rue des primevères
- ✓ Rue Charles Perrault (sont seuls inclus n°3; 5; 16)
- ✓ Rue Antoine Réveillé

- ✓ Avenue Henri Sellier
- ✓ Rue Charles Guthmuller
- ✓ Allée des Cèdres
- ✓ Allée des Noisetiers (n°impairs de la voie)
- ✓ Place Christian Champy
- ✓ Rue Robert Schumann
- ✓ Rue de l'Ecole Normale.

Quartier Bitola à Epinal

- ✓ Rue Paul Oulmont (n°17)
- ✓ Rue Jacquard
- ✓ Rue de Remiremont
- ✓ Rue de Bitola
- ✓ Rue David et Maigret
- ✓ Rue Christophe Denis
- ✓ Rue du Berba
- ✓ Rue Koechlin
- ✓ Impasse Ponscarne
- ✓ Rue Armand Colle
- ✓ Rue CH Denis Prolongée
- ✓ Chemin Ryder

- ✓ Rue du Champbeauvert
- ✓ Rue des Graveurs
- ✓ Rue des Fileurs
- ✓ Rue des Tisserands
- ✓ Rue de la Forêt
- ✓ Rue de Bénaveau
- ✓ Rue du Passeur.
- ✓ Rue albert 1^{er} de Belgique
- ✓ Rue David et Maigret
- ✓ Rue des Fileurs

Quartier Saut le Cerf à Epinal

- ✓ Route de Jeuxy
- ✓ Avenue Léon Blum
- ✓ Rue des Boutons d'or
- ✓ Rue Louis Blériot
- ✓ Rue du Chauffour
- ✓ Rue du Lieutenant Ravinel
- ✓ Rue de Cendrillon
- ✓ Rue Couarail
- ✓ Rue de la Falaise
- ✓ Rue Yvan Sibille
- ✓ Rue Jacques Prévert
- ✓ Rue des Pâquerettes
- ✓ Rue P Rosaye
- ✓ Rue du Bois de la Voivre
- ✓ Rue du Closel
- ✓ Rue Abbée sniteff
- ✓ Rue Jean Lamartine
- ✓ Rue du Merle Blanc

- ✓ Avenue Salvador Allende
- ✓ Rue Albert Camus
- ✓ Rue de la Belle au Bois Dormant
- ✓ Chemin de la Baudenotte
- ✓ Allée du Bois
- ✓ Chemin du Tambour Major
- ✓ Avenue Pierre Blanck
- ✓ Rue Saint Nicolas
- ✓ Chemin Hingray
- ✓ Allée des Fleurs
- ✓ Rue du Vallon
- ✓ Rue Louis Barthou
- ✓ Rue Ernest Renan
- ✓ Chemin de l'oiseau bleu
- ✓ Rue du Chevreuil
- ✓ Rue du Cerf
- ✓ Allée des Tilleuls
- ✓ Rue des ancien D'A.F.N